

UNIVERSITÉ DE MONCTON

103^e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 8 décembre 1990

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Richard Savoie, président
 Laurier Thibault, vice-président
 Donald Aubé
 Yvan Bastien
 Léone Boudreau-Nelson
 Paul L. Bourque
 Édèse Bujold
 Gérald Clavette
 Comeau
 Marcel R. Comeau
 Marcelle Fafard-Godbout
 Georgio Gaudet
 Paul Lavoie
 Dollard LeBlanc
 Gary Long
 Antonine Maillet
 Yvon Ouellette

PRÉSENTS

Anna Rail
 Jacques Robichaud
 Jean-Bernard Robichaud
 René-Pierre Roussel
 Norman Roy
 Dennis Savoie
 Jean-Paul Soucy
 Gilles Long, secrétaire Louise
 Invités
 Paul-Emile Benoit, invité
 Rhéal Bérubé, invité
 Armand Caron, invité
 Normand Carrier, invité
 Médard Collette, invité
 Léandre Desjardins, invité
 Louis Malenfant, invité

EXCUSÉS: Anne Church, Fernand Landry et Anne Marrec

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. NOMINATIONS AU CONSEIL	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
7. RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT	5
8. CORRESPONDANCE	7

9.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-900922	7
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	7
	10.1 (8.2) Vente du terrain CUSLM	7
	10.2 (10.21) Vice-recteurs des constituantes du Nord	7
	10.3 (R: 16) Centre étudiant CUM	14
	10.4 (20.1) Procédure, sélection et évaluation des cadres	14
	10.5 Analyse comparative des revenus et dépenses actuel avec budget 1989-90	14
11.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-901019 ET CEX-901123	15
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	15
	12.1 CEX-901019	15
	12.11 Régime de rentes pour le personnel de soutien, les techniciens, le personnel administratif et professionnel	15
	12.12 CUM: congé sans solde	15
	12.13 CUS: congé sabbatique	16
	12.14 Vice-doyen de la Faculté des sciences	16
	12.15 Directeur des centres CTM/CADMI	16
	12.2 CEX-901123	16
	12.21 Évaluation du personnel de direction	16
	12.22 Parité salariale pour les membres de l'ABPCUSLM	17
	12.23 Congés	17
	12.24 Promotions et permanences	19
	12.25 CUM: promotions	22
13.	NOM DE L'UNIVERSITÉ	22
14.	PLANIFICATION STRATÉGIQUE	24
15.	SUIVI DU SÉNAT SAC-901108	25
	15.1 Département de mathématique, Département de physique et Département d'informatique	25
	15.2 Rattachement du Département d'administration publique	25
	15.3 Conseil de la langue française	25
	15.4 Nominations	26
16.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-901019	26
17.	RAPPORT DU RECTEUR	27
18.	CONVENTION(S) COLLECTIVE(S)	28
19.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	29
20.	RÉCEPTION DU CAHIER «ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES - PORTRAIT STATISTIQUE 1989-1990 ..	30
21.	AFFAIRES NOUVELLES	30
	21.1 Représentation des étudiants-es et des professeurs-es au Conseil	30
22.	PROCHAINE RÉUNION	30
23.	CLÔTURE	30

ANNEXES	31
ANNEXE A: Rapport du Comité sur le développement	32
ANNEXE B: Analyse comparative des revenus et dépenses, actuel avec le budget 1989-1990	63
ANNEXE C: Planification stratégique	73
ANNEXE D: Procès-verbal CCJ-901019	89
ANNEXE E: Rapport du Recteur	107
ANNEXE F: Entente salariale de l'APCUS	118
ANNEXE G: Modifications aux Statuts et règlements	120

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres d'observer une minute de recueillement.

3. NOMINATIONS AU CONSEIL

Afin de leur permettre de siéger à la présente réunion, Monsieur le Président demande de nommer les cinq nouveaux membres au Conseil des gouverneurs.

R: 01-CGV-901208

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Paul L. Bourque

"Que le membre provenant du Nord-Est soit Fernand Landry;
 Que le membre provenant de l'Ile du Prince-Édouard soit Louise Comeau;
 Que le membre provenant de la région du Sud-Est soit Dollard LeBlanc.
 Que le membre provenant d'une région du Nouveau-Brunswick autre que le Nord-Est, le Nord-Ouest et le Sud-Est soit Dennis Savoie.
 Que le membre provenant du Québec soit Anne Marrec."

Vote unanime ADOPTÉ.

Fernand Landry et Anne Marrec se sont excusés. Anne Church s'est également excusée. Donald Aubé, étant en examen, s'absente pour l'avant-midi.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres qui viennent de se joindre au groupe.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION Le Secrétaire

donne lecture de l'avis de convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À la demande du Chancelier et de Donald Aubé, monsieur le Président demande que la rubrique 7.1 soit reportée immédiatement après le déjeuner. La rubrique 18 sera traitée immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour.

Ajout à la rubrique Affaires nouvelles:

19.1 Représentation des étudiants-es et des professeurs-es au CGV

R: 02-CGV-901208

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Yvon Ouellette

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTÉ.

7. RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT (Voir l'annexe A)

Claude Savoie, président, siège pour cette partie de la réunion.

Il donne un aperçu des discussions du Comité de même que leurs préoccupations. Ce Comité a été mis sur pied en 1985 lors de la campagne de financement. En ce qui concerne les fonds en fiducie, on se rapproche des autres universités. Le Comité est un comité consultatif avec un mandat précis et il est composé de 14 membres. Les revenus de la campagne 1982-87 ont été placés en fiducie et les fonds générés sont répartis entre les trois centres selon les pourcentages précisés. Les fonds de bourses continuent à attirer les bons étudiants-es.

Les principaux sujets discutés:

le Nom de l'Université. À la réunion du 21 novembre, le Recteur a fait le point sur ce sujet.

la vente de terrain. Monsieur Louis-Philippe Blanchard nous avait expliqué la politique concernant la vente de terrain. Le Comité a été très déçu d'apprendre que le Conseil avait décidé de vendre un terrain au CUSLM.

Dorénavant, les procès-verbaux du Comité sur le développement seront expédiés aux membres du Conseil des gouverneurs.

- Quel serait le pourcentage des contributions fait par les francophones et les anglophones?
- Savoie: Quarante-deux pour cent des fonds proviennent des compagnies francophones et 58% des compagnies anglophones.
- Lorsque des personnes font de la sollicitation, est-ce que la perception semble plus acceptée comme institution faisant partie du territoire?
- Savoie: En 1968, je me suis présenté devant le Conseil municipal de Moncton. L'opinion a beaucoup changée. L'Université de Moncton nous a donné une éducation pour nous donner une confiance de transiger avec un autre groupe ethnique sur un pied d'égalité. Nous avons atteint un niveau enviable. De source bien renseignée, nous avons trois personnes qui ont un legs testamentaire pour l'Université de Moncton qui changeraient leur testament si on touchait au nom de l'Université.
- À l'annexe 4, page 175, il y a une liste bien spécifique. Pour le CUS, il n'y a rien du tout.
- Savoie: C'est le donateur qui spécifie où il veut faire le don.
- VRA: Il y a la bourse NBTeI, une bourse annuelle, où on alterne dans les trois campus.
- À l'annexe 1, 30% est pour le fonds Clément-Cormier, combien les employés ont-ils contribué?

- VRA: Le fonds prélevés à la source des employés n'est pas inclus dans ce fonds. La majorité qui ont contribué dans le fonds Clément-Cormier '81 ne sont pas des employés.
- J'aimerais avoir des précisions concernant le fonds de bourses de la Banque Nationale - Gilbert Finn qui est réservé pour Moncton.
- Bérubé: Nous n'avons pas eu beaucoup de choses à dire dans les buts de ce fonds. La Banque Nationale a fourni 100 000\$ et c'est surtout pour le programme information-communication. La limite de notre intervention est sur le nom de la bourse.
- Concernant la vente de terrain, est-ce que le Comité s'est penché sur ce point particulier?
- Savoie: On en a discuté. Trois hommes d'affaires acadiens ont fait une offre d'achat et elles ont été refusées et ce sont de bons donateurs. Ils étaient furieux.
- Ces points ne sont pas dans le mandat du Comité sur le développement.
- Savoie: J'accepte cela, on fait le mieux qu'on peut et on veut vous informer si des choses peuvent nuire au Comité.
- Est-ce qu'il y a des efforts qui ont été faits pour ceux qui reçoivent des bourses afin que ceux-ci remercient les donateurs?
- Savoie: On a négligé cela. Cette année on va se reprendre.
- Il est approprié de recevoir ces informations.
- À l'annexe 1, les gros donateurs au Nord-Est ne sont pas nombreux. J'aimerais savoir pour les montants qui apparaissent, de ce qui est généré, est-ce que le CUS en bénéficie?
- Bérubé: Lorsque Basile Roussel a fait son don, c'était pour les étudiants-es de la Polyvalente Marie-Esther qui viendraient au CUM.
- Est-ce que cette information est disponible dans le rapport qu'il y a deux fonds de bourses?
- VRA: Il peut y avoir des fonds de bourses que l'Université ne gère pas.

R: 03-CG V-901208

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Georgio Gaudet

"Que le rapport du Comité sur le développement soit reçu. Qu'un vote de remerciements soit fait au Comité et plus particulièrement à son Président."

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président remercie Monsieur Claude Savoie.

- Recteur: C'est une excellente initiative que le Président du Comité rencontre le Conseil des gouverneurs et ce sera fait annuellement. A la dernière réunion, on a eu de la difficulté à se comprendre et on suggère que leurs procès-verbaux soient déposés au Conseil des gouverneurs afin d'améliorer la communication.

- On vient de recevoir un bon rapport. Il en existe d'autres. On devrait recevoir les rapports des autres comités qui ont des fonds générés.
- C'est une excellente suggestion et je verrai à ce que ça se fasse.
- VRA: Tout ce que l'administration de l'Université de Moncton touche c'est inclus dans le rapport. Les trois campus sont inclus.
- Président: Rien n'empêche de demander aux trois constituantes de faire rapport.
- On devrait obtenir de ces groupes un rapport d'information.
- VRA: Il y a beaucoup de fonds de bourses au Nouveau-Brunswick en plus de ce qu'il y a dans le rapport. On a déjà essayé d'en faire l'inventaire et ça n'a pas été possible.

8. CORRESPONDANCE

Le Secrétaire informe les membres que toute la correspondance reçue se rapporte au nom de l'Université. Lecture en sera faite lorsque la question du nom sera abordée.

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-900922

R: 04-CGV-901208

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Yvan Bastien

"Que le procès-verbal CGV-900922 soit adopté."

Vote	unanime	ADOPTÉ.
------	---------	---------

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL 10.1 (8.2)

Vente du terrain CUSLM

Selon Laurier Thibault, président du Comité, il y a eu très peu de travail concret de fait depuis la dernière réunion du Conseil. Nous avons eu des contacts avec le promoteur afin de procéder à la vente. Il y a eu une rencontre avec le procureur afin de préparer une ébauche de contrat. Nous n'avons pas reçu de réponses.

- Est-ce qu'on peut avoir des précisions sur les autres offres?
- VRSLM: Pour n'importe quelle offre, on viendrait ici. J'ai eu un appel d'un développeur de Moncton. Il voulait savoir s'il pouvait acheter un terrain. Je lui ai répondu à ce moment-là que le CGV ne voulait pas vendre de terrain. Il y a eu aussi Fernand Mallet des restaurants St-Hubert qui voulait savoir combien on voulait pour le terrain et je lui ai dit qu'on voulait 8\$ du pied carré, ce qu'il a refusé. J'ai entendu dire que Bernard Cyr aurait été refusé, mais ce n'est pas à moi qu'il a fait la demande.

10.2 (10.21) Vice-recteurs des constituantes du Nord

Armand Caron de même que les administrateurs de l'Université, sauf le Secrétaire et le Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes, se retirent pour cette partie de la réunion.

Monsieur le Recteur explique qu'à la dernière réunion du Conseil il y avait une action en cour introduite à la demande de Normand Carrier. Après la réunion du Comité exécutif, les membres du Comité exécutif seulement ont eu une longue conversation en privé avec Normand Carrier. À la fin de la réunion, on a conclu que pour le bien de l'Université, Monsieur Carrier retirait son action. Il n'y a plus de cause à la cour de justice.

À la réunion du Conseil de juin, il a été question à savoir si le poste de vice-recteur de constituante était renouvelable plus d'une fois et le Conseil a refusé cela. Il y a toute la question d'interprétation juridique à savoir si les deux personnes en étaient dans un premier ou un deuxième mandat. Comme l'Université est restée ferme sur l'interprétation et sur l'application de son règlement, les deux sont à la fin du mandat, donc ne sont pas éligibles pour réappliquer.

Il y a deux problèmes en suspens. Il y a le problème de Jean-Guy Rioux qui n'avait pas de cause en justice, mais il était question que son avocat s'entretiendrait avec l'avocat de Normand Carrier. Étant donné que le CEX et le CGV n'ont pas nommé de titulaire pour remplacer Jean-Guy Rioux, la résolution a été de nommer le DSP pour accomplir les tâches de vice-recteur. Il n'a pas été nommé vice-recteur par intérim. À ce jour, il y a toujours le poste de DSP vacant et Monsieur Caron assume ces responsabilités sans être nommé. Le fait que Monsieur Carrier se soit désisté nous permet de régler ces deux questions. Pour une saine gestion du CUS, il faut prendre les dispositions pour stabiliser le niveau de gestion du CUS. Les deux fonctions sont remplies par Armand Caron, mais c'est un contexte difficile.

Il demande de traiter du premier aspect des dispositions de Jean-Guy Rioux suite à une lettre de celui-ci.

- Président: Ça me préoccupe. Jean-Guy Rioux est venu me voir. Il faut trancher. Monsieur Rioux conteste toujours le poste de vice-recteur et se sent lésé dans ses droits. Selon lui, le poste n'existait pas. Il faut trancher ce point. J'ai toute la sympathie pour cette personne, mais on devrait tirer cette question au claire.
- Une lettre de Normand Carrier adressait la même question à savoir si les postes étaient interchangeables. On a attendu parce qu'il y avait une cause en cour. Le CGV ne s'est jamais prononcé.
- Président: C'est à ce niveau qu'il faut prendre une décision. Le fait demeure. Nous avons eu un avis de notre conseiller juridique que les postes étaient interchangeables et on pourrait le ratifier au CGV.
- Recteur: Il y a deux points de vue. Le tribunal pourrait arriver et dire ce qui en est, mais actuellement il n'y a pas de poursuite. Pour le règlement, ils ont les mêmes attributions, mais des choses ont changé.
- Le Conseil devrait se prononcer à savoir si les termes sont interchangeables. Si les termes sont interchangeables, ça règle le problème.
- Président: Il y a eu des changements dans les attributions et on a enlevé des pouvoirs c'est sûr, mais il faut s'entendre.
- On a des règles du jeu. On n'est pas parfait. Si quelqu'un se sent brimé, il y a des alternatives. La question se pose au Conseil des gouverneurs. Qu'est-ce que nous voulons? Est-ce que dans l'évolution, il y a eu continuité? Il faut arrêter de débattre pour le bien du campus et de l'individu. Ce n'est pas correct qu'un Conseil ne puisse régler cette question.

- C'est une façon de trancher la question. Une autre solution serait de revoir la politique de base pour le renouvellement. Je suis en faveur du changement. Un renouvellement, c'est suffisant. Il est possible que la personne en place puisse continuer selon les circonstances. Si on laisse le choix à la personne d'appliquer, on laisse au Recteur de faire un choix.

Est-ce que le processus de sélection est terminé?

Président: Le processus a été complété en juin. Monsieur Louis-Philippe Blanchard a voulu soumettre son rapport au CEX, mais on a refusé de le recevoir. On n'y a pas touché depuis. Pour pallier à la situation, on a demandé à Armand Caron d'accomplir les tâches de vice-recteur.

SG: Selon les exigences des Statuts et règlements, même si le Conseil voulait faire une recommandation, il faut donner un avis de motion. Rien n'empêche de faire une nomination par intérim.

- Pour un avis de motion, il faut combien de jours?
- SG: Quinze jours.
- Pourrait-on le nommer par intérim?
- SG: Une nomination par intérim peut se faire.
- Jusqu'à quel point, s'il n'y avait aucune possibilité concernant l'interchangeabilité, peut-on reconduire Normand Carrier et Jean-Guy Rioux pour un mandat additionnel? On va probablement traîner ces dossiers devant les tribunaux. Est-ce que ça vaut la peine si on est satisfait de Jean-Guy Rioux et de Normand Carrier. On pourrait régler le problème en leur donnant un mandat additionnel.
- Président: C'est pour leur permettre de postuler.
- Il faudrait voter sur l'interchangeabilité, sinon on ne pourra arriver à une solution.
- Est-ce que dans l'exercice des fonctions, s'il y a des changements en cours de mandat, on est en train de créer un nouveau poste? Quelqu'un m'a dit qu'on avait changé le nom parce que c'était le fait d'une traduction, que ce n'était pas intentionnel.
- SG: C'était intentionnel. Monsieur Finn a travaillé seul sur les modifications seul. Cet argument de poste interchangeable n'a jamais été entendu avant cet été. Lorsque le CGV a réaffirmé de ne pas modifier la durée des mandats, cela voulait dire que les postes étaient interchangeables.
- II faudrait définir ce qu'est un vice-recteur et un recteur adjoint.
- Le Recteur nous a fait voir les deux fonctions. Quelles sont les ressemblances et les différences?
- Recteur: On parle à deux niveaux. Sur l'interchangeabilité, c'est une interprétation juridique et c'est un cul-de-sac. Il reste à savoir si on garde le règlement ou pas. Le Conseil peut changer ce règlement. On peut faire le choix. On peut réaffirmer notre règlement et nommer Armand Caron par intérim. Si on ne réaffirme pas la résolution, il faut changer le règlement. Si on le fait, on donne à Jean-Guy Rioux la possibilité de se présenter au Comité de sélection. C'est au niveau du règlement qu'il faut avancer.

- VRRHAE: Nous avons reçu un avis juridique de l'avocat. Les attributions ont changé. Les postes ont toujours été sous l'autorité du Recteur. Maître Drapeau dit qu'il est d'avis qu'il n'y a pas eu création de nouveaux postes.
- J'aurais peut-être laissé aux personnes la possibilité d'appliquer. Quel serait l'avenue du Recteur?
- Une chose à faire serait de réaffirmer la résolution de juin. Même si on réaffirmerait cela, Normand Carrier et Jean-Guy Rioux pourraient nous amener en cour. Si le Conseil se prononçait sur l'interchangeabilité, si on dit oui, quelles sont les conclusions? Ça donne l'opportunité d'appliquer pour le poste.
- En juin, quand on a voté sur le règlement, effectivement on acceptait que les deux titres étaient interchangeable. L'autre point, c'est qu'à la constituante de Shippagan, on a un administrateur qui n'a pas tous les pouvoirs. Il faut assurer la relève. Je demande qu'on soumette le rapport du Comité de sélection ce matin et de nommer Armand Caron vice-recteur par intérim et de faire un avis de motion pour une nomination en avril. Est-il mieux d'avoir des vice-recteurs qui puissent appliquer plus d'une fois? Il faudrait qu'un Comité étudie cela.

P: 05-CGV-901208

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Dollard LeBlanc

"Que le Recteur soumette au Conseil des gouverneurs le rapport du Comité de sélection du vice-recteur du Centre universitaire de Shippagan."

- J'ai des règlements à respecter. Et cette question on la complique parce qu'on est proche des choses. Il faut trancher la-dessus. Pour le bien du campus, comme responsabilité, il faut faire face à la situation.
- Une motion sur cette question devrait relever de l'administration. Je suggère de prendre une pause café et de demander au Recteur d'y réfléchir.
- Président: On peut la retirer ou la voter.

Le proposeur et le secondeur acceptent de retirer leur proposition.

- Armand Caron peut être nommé par intérim peut importe ce qui arrive.
- Président: À la réunion de septembre on avait dit qu'on réglerait cette question en décembre parce qu'on avait une action en justice.

PAUSE 10 h 55 REPRISE 11 h

8

- Recteur: Idéalement, si on était le 9 juin, on pourrait changer les règlements, mais comme nous sommes six mois plus tard, il faut maintenir le règlement. La résolution du 9 juin est applicable et s'il y a poursuite, il y en aura. Il faudrait nommer Armand Caron vice-recteur par intérim et que le Recteur et le Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes aient le mandat d'engager des discussions avec Jean-Guy Rioux pour sa réaffectation dans un autre poste à l'Université de Moncton. Nous avons une lettre de Jean-Guy Rioux qui dit qu'il serait prêt à travailler à compter du 7 janvier 1991, avec des options. Même si Jean-Guy Rioux se sent lésé, il faut se fier à l'opinion légale et nommer Armand Caron vice-recteur par intérim et négocier avec Jean-Guy Rioux. Il faut que ça se fasse avec les limites qu'on a.

- La suggestion de l'intérim, est-ce que ça inclut le salaire?
- Président: Oui.
- Recteur: Je veux éviter le terme interchangeable. Je veux régler cette question sans toucher au volet juridique. On peut parler du maintien du règlement.
- Président: La résolution a été faite et elle a été acceptée. S'il y a consensus, on n'a pas besoin de la résolution.
- SG: On peut faire un rappel avec un «étant donné» et la résolution de juin.
- Allez-vous être capable de régler à l'amiable?
- Recteur: Je pense que oui, mais ça va aider s'il sait qu'on a tenu compte de son opinion; mais il faut réaffirmer notre règlement.
- Président: Il se réserve le droit d'intenter une poursuite s'il se sent lésé.
- Est-ce qu'on aura besoin de clarifier si Normand Carrier et Jean-Guy Rioux en sont au premier ou deuxième mandat?
- Président: Seulement s'il y a poursuite.
- On pourrait éviter cela si on décide dans quel mandat ils sont? Ça clôt le dossier si on décide qu'ils sont au premier mandat.
- SG: Tout ceci n'a pas besoin d'être réaffirmé. Une fois que le Conseil a accepté de ne pas modifier le règlement, tout ce qui suit vient en corollaire. La seule chose serait de faire référence à la résolution de juin.
- Si on est d'accord pour dire qu'ils sont au premier mandat, on peut donner une interprétation.
- Recteur: On ne devrait pas mêler les questions.
- La résolution pourrait être: Selon le règlement, on nomme Armand Caron vice-recteur par intérim. Il est implicite que le poste est interchangeable.
- Quel était l'intention de Monsieur Finn?
- SG: Il faudrait demander à Monsieur Finn.
- Ils avaient le droit de vote et maintenant ils ne l'ont plus.
- Quand on parle de vice-recteur ou de recteur adjoint, sa responsabilité première c'est sa fonction administrative. On n'a pas changé le poste, on a modifié ses responsabilités.
- Je crois que Monsieur Finn était mal à l'aise que les trois étaient votants et pouvaient ainsi contrecarrer ses décisions.

R: 06-CGV-901208

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par René-Pierre Roussel

"Selon le règlement en vigueur, que Armand Caron soit nommé vice-recteur par intérim du Centre universitaire de Shippagan jusqu'au 1er juillet 1990."

- Recteur: Si on nomme Armand Caron par intérim, on ne présume pas du rapport. Il faut quelqu'un pour gérer de façon temporaire. On n'a pas besoin de lire le rapport maintenant. On pourrait faire un avis de motion.

Le proposeur et le secondeur retirent leur proposition.

- Je me sens plus à l'aide de voter sans le contenu du rapport.
- Le Conseil a nommé quelqu'un par intérim, je voyais la résolution que c'est la même personne qui va continuer.

Remise sur la table de la proposition 06-CGV-901208

Vote Pour 20

Contre 1

ADOPTÉ.

- Recteur: Si on est prêt à le nommer, il faudrait un avis de motion pour la prochaine réunion du Conseil.
- Il faudrait parler du cas de Jean-Guy Rioux.
- Qui remplacera Armand Caron?
- L'administration va y voir.
- Recteur: Le rapport est favorable à son endroit. Une question posée a été répondue. Le poste sera ouvert et on pourrait arriver avec deux recommandations en avril.
- Président: Il reste le cas de Jean-Guy Rioux et l'avis de motion à régler.
- SG: L'avis peut être donné 15 jours avant la réunion. On n'a pas besoin de le faire maintenant.
- Recteur: C'est un problème qui relève de l'administration. Je ne crois pas qu'on ait besoin d'une résolution. Les négociations seront engagées.

Le Recteur et le Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes ont le mandat d'engager des discussions avec Jean-Guy Rioux pour sa réaffectation dans un autre poste à l'Université de Moncton.

- Je demande au Recteur de donner un compte-rendu.
- Une personne a été nommée jusqu'au 30 juin. La personne n'entrera pas avant juillet.
- La différence c'est que la question sera réglée, une stabilité sera apportée. L'étude des gros dossiers se déroulerait dans un contexte plus stable. Il faut réaliser l'urgence et la difficulté de la situation et cela pourrait se faire lors d'une réunion spéciale.
- Président: Plus tôt le Conseil règlera ces questions, plus tôt il entreprendra les négociations.
- Ne pourrait-on pas recevoir le rapport du Comité de sélection? Monsieur Caron n'est pas nommé de façon permanente à cause de technicalités et ça réglerait le problème.
- Président: On a un projet sur la table et on traîne cela depuis 10 ans.

R: 07-CGV-901208

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Jacques Robichaud

"Que /e Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du Comité de sélection du vice-recteur du Centre universitaire de Shippagan."

Vote unanime ADOPTÉ.

- Recteur: Le rapport du Comité de sélection du vice-recteur du CUS a été présidé par Louis-Philippe Blanchard. La recommandation est de nommer Armand Caron au poste de vice-recteur de la constituante de Shippagan. Pour ce qui est de la question à savoir si Monsieur Caron avait l'équivalent d'une maîtrise, on a demandé au Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes son avis et il est évident que le candidat a la formation qui excède les exigences d'une maîtrise. L'équivalence a été reconnue depuis longtemps.
- Chancelier: La licence était considérée supérieure à la maîtrise.

R: 08-CGV-901208

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par René-Pierre Roussel

"Le Conseil des gouverneurs délègue au Comité exécutif l'autorité pour faire le choix final d'Armand Caron le plus vite possible.

Dès que cette proposition sera votée par le CEX, celle-ci rescindera la résolution précédente (R:06-CGV-901208)."

- Peut-on faire plus vite, soit par une réunion spéciale?
- On peut avoir un avis de motion qui prend effet dès maintenant.
- Ne pouvons-nous pas donner l'autorité au CEX?
- SG: Ça peut se faire par le CEX.
- Va-t-on contre la proposition qui disait qu'il était par intérim jusqu'au 30 juin?
- Président: Cela règle le problème de la permanence du Vice-recteur et ça donne la possibilité de nommer le DSP.
- Recteur: Avec cette résolution, on aura un comité de sélection et la personne pourrait être nommée en avril.
- Je ne vois pas la nécessité pour le CEX de le nommer définitivement.
- SG: La question importante est la procédure de sélection pour choisir un DSP. Elle est la même que celle d'un doyen. Le poste doit être ouvert six mois à l'avance. Il faudra trouver quelqu'un pour remplacer en attendant.
- Président: La permanence sera assurée.

Vote unanime ADOPTÉ.

- VRA: Nous avons eu beaucoup de spécial l'an dernier.
- Recteur: Pourquoi ça apparaît sous le CUM?
- VRA: Les dépenses du réseau sont toutes au CUM.
- Les entreprises auxiliaires ont-elles coûté de l'argent?
- VRA: Nous avons fait un surplus.

11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-901019 ET CEX-901123

R: 09-CGV-901208

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Édèse Bujold

"Que les procès-verbaux CEX-901019 et CEX-901123 soient reçus."

Vote unanime ADOPTÉ.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

12.1 CEX-901019

12.11 Régime de rentes pour le personnel de soutien, les techniciens, le personnel administratif et professionnel

R: 10-CGV-901208

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Gary Long

"Que la rente des personnes retraitées en date du 31 décembre 1989 soit augmentée de 1% par année pour chaque année depuis leur retraite."

Vote unanime ADOPTÉ.

12.12 CUM: congé sans solde

R: 11-CGV-901208

Il est proposé par Paul L. Bourque et appuyé par Normand Roy

"Conformément à l'article 26 de la présente convention collective entre l'ABPUM et l'Université de Moncton et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sans solde de 18 mois soit accordé au professeur Gérald Ouellet, Département d'apprentissage et enseignement, et ce à compter du 1^{er} janvier 1991."

Vote unanime ADOPTÉ.

12.13 CUS: congé sabbatique

R: 12-CGV-901208

Il est proposé par Jacques Robichaud et appuyé par René-Pierre Roussel

"Conformément à l'article CP 9.11 de la présente convention collective entre l'APCUS et l'Université de Moncton et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sabbatique de type A soit accordé à la professeure Diane Saucier, et ce pour la période allant du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992."

Vote unanime ADOPTÉ.

12.14 Vice-doyen de la Faculté des sciences

R: 13-CGV-901208

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Jacques Robichaud

"Conformément à la recommandation soumise par le doyen de la Faculté des sciences, Victorin Mallet, que le professeur Truong Vo-Van soit nommé vice-doyen de la Faculté pour un mandat de 4 ans et 9 mois, soit du 1er octobre 1990 au 30 juin 1995."

Vote unanime ADOPTÉ.

12.15 Directeur des centres CTM/CADMI

R: 14-CGV-901208

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Gérald Clavette

"Conformément à la recommandation présentée par le doyen de la Faculté des sciences, Victorin Mallet, que le professeur Jean-René Longval soit nommé directeur des centres CTM/CADMI pour un mandat d'un an, soit du 01 juillet 1990 au 30 juin 1991."

Vote unanime ADOPTÉ.

12.2 CEX-901123

12.21 Évaluation du personnel de direction

Louis Malenfant explique qu'ils ont retenu les services de la firme Bourbonnais. Nous avons reçu un projet qui sera étudié au début de la semaine prochaine avec le Recteur. Cette question sera reprise à la prochaine réunion du Comité exécutif.

- Dans la fonction administrative, ça inclut les doyens, directeurs et directrices. Il y a certains directeurs qui font partie de l'unité syndicale. Il faudrait en tenir compte. Cette question devrait être clarifiée.

12.22 Parité salariale pour les membres de l'ABPCUSLM

R: 15-CGV-901208

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Yvon Ouellette

"Étant donné que le Centre universitaire Saint-Louis-Maillet est en mesure de procéder à un autre ajustement salarial pour atteindre la parité et que la convention collective entre l'ABPCUSLM et l'Université n'arrivera à échéance que le 30 juin 1991, le CEX recommande au Conseil les ajustements suivants pour l'année 1990-91:

- a) Un ajustement de 1,5% aux échelles de salaires des professeurs agrégés;
- b) Un ajustement de 5,5% aux échelles de salaires des professeurs titulaires;

Ces ajustements représentent une augmentation de 2.74% de la masse salariale.

Cet ajustement est fait exceptionnellement; à l'avenir, tout ajustement devra se faire à l'intérieur des négociations des conventions collectives."

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

Gary Long demande que son abstention soit inscrite en raison d'un conflit d'intérêt. Il remercie Louis Malenfant et Normand Carrier pour le travail fait à ce sujet.

12.23 Congés

R: 16-CGV-901208

Il est proposé par Paul L. Bourque et appuyé par Paul Lavoie

"1. Congés sabbatiques au Centre universitaire de Moncton

Conformément à l'article 27 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sabbatique soit accordé aux professeurs et professeures suivants.

Faculté/École	Professeur-e	Type de congé*
Administration	Norman Roy	A
	George Wybouw	A
Arts	Christel Gallant	A
	Marcel Guisset	A
	Rodolphe Lamarche	B
	Grigore Pogonat	A
	Arsène Richard	B
Education	Rodrigue Landry (déjà accordé)	A
	Yolande LeBlanc	A
	Pierre Ouellette	A
	Jean-Guy Vienneau	A
Sciences	Peter Beninger (déjà accordé)	A
	Claude Gauthier	A
	Louis Lapierre	A

Sciences sociales	Nasser Baccouche	
	(déjà accordé)	A
	Joseph Laviolette	B
	Ronald J. LeBlanc	B
	Martin Mujica	A
	Miche! Saint-Louis	A
	Dan Ton That	A
Génie	John Tivendell	B
	Christian Bettignies	A
Sciences infirmières	Cynthia Baker	A
	Marie-Mai Caissie	A

* Type A = 12 mois; Type B = 8 mois.

2. Congés sabbatiques au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

Conformément à l'article 17 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'APBCUSLM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sabbatique soit accordé aux professeurs suivants:

Professeur	Type de congé
Julian Barbalata	B
Daniel Bélanger	A
Luc Frenette	B

3. Congés d'études au Centre universitaire de Moncton

Conformément à l'article 27 de la présente convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé d'études soit accordé aux professeurs et professeures suivants et ce, pour la période du 1^{er} juillet 1991 au 30 juin 1992. Cette résolution est sujet à la disponibilité des ressources financières de l'Université. Une recommandation finale sera soumise à la réunion du Comité exécutif de janvier 1991.

Faculté. École	Professeur-e
École de génie	Paul Chiasson
Administration	Claude DesRochers
Arts	Lise Dubois
Éducation	Lise Robichaud

4. Congé sans solde au Centre universitaire de Moncton

Conformément à l'article 26 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sans solde soit accordé au professeur Vartan Choulakian (Département de mathématique, physique et informatique) pour la période allant du 1^{er} juillet 1991 au 30 juin 1992.

5. Congé sabbatique à deux vice-doyens du Centre universitaire de Moncton

Conformément à la résolution 33-CGV-860412, qu'un congé sabbatique de type A (12 mois) soit accordé à Roger Bourque, vice-doyen de la Faculté d'administration et à Maurice Rainville, vice-doyen de la Faculté des arts, et ce, pour l'année universitaire 1991-92."

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

Norman Roy demande que son abstention soit inscrite en raison d'un conflit d'intérêt.

12.24 Promotions et permanences

R: 17-CGV-901208

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Édèse Bujold

"Centre universitaire de Moncton

Conformément à l'article 25 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'Université et l'ABPUM et suite à une lettre d'entente signée par les deux parties en date du 8 décembre 1989:

Permanence d'emploi:

- a)** Que la permanence d'emploi soit attribuée à la professeure Lise Ouellet en date du 1er juillet 1991;
- b)** Que la permanence d'emploi soit attribuée aux professeurs suivants en date du 1er janvier 1991:
- | | |
|----------------|-------------------|
| Professeur | Faculté, École |
| Alyre Chiasson | Sciences |
| Sylvain Vézina | Sciences sociales |
- c)** Que la permanence d'emploi soit attribuée aux professeurs et professeures suivants en date du 1er juillet 1991 sans préjudice aux conditions d'embauche stipulées dans leur contrat;
- | | |
|------------------|----------------|
| Professeur-e | Faculté, École |
| Gilles Cormier | École de génie |
| Theresia Quigley | Arts |
- d)** Que la permanence d'emploi soit attribuée au professeur Paul Tarau (Faculté des sciences) en date du 1er janvier 1991 sans préjudice aux conditions d'embauche stipulées dans son contrat;
- e)** Que la permanence d'emploi soit attribuée au bibliothécaire Gaston Fournier en date du 1er juillet 1991.

Promotions:

- f) Que le professeur Paul Chiasson (École de génie) soit promu au rang de professeur adjoint rétroactivement au 1er juillet 1990;
- g) Que les professeurs-es suivants soient promus au rang de professeur agrégé en date du 1er juillet 1991:

Professeur-e	Faculté. École
Ronald Babin	Sciences sociales
Rémi Charest	Éducation
Léonard Doucet	Éducation
Emmanuel Didier	École de droit
Léozée Gallant	Éducation
Réjean Hall	École de génie
Gilles Hébert	École de génie
Pierre Labossière	École de génie
Roger Ouellette	Sciences sociales

- h) Que les professeurs-es suivants soient promus au rang de professeur agrégé rétroactivement au 1er juillet 1990, en conformité avec le paragraphe 26.02:

Professeur-e	Faculté. École
Andréa Ouellet	École de droit
Claude Thériault	Arts

- i) Que les professeurs-es suivants soient promus au rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1991:

Professeur-e	Faculté, École
Donald Arsenault	Éducation
Raoul Boudreau	Arts
Émile J. P. Collette	Éducation
Hermel Couturier	Éducation
Alice Guérette-Breau	Sciences sociales
Hektor Haché-Haché	Arts
Mariette Lupien	Éducation
Chadia Moghrabi	Sciences
Nha Nguyen	Administration
Norman Roy	Administration
Bernard Vanbrugghe	Sciences
Prakash Varma	Sciences
Dinh Vo-Ngoc	Sciences
Velma Wade	Sciences infirmières

- D Que le professeur Pierre Ouellette (Éducation) soit promu au rang de professeur titulaire en date du 1er janvier 1991;

- k) Que le bibliothécaire Gaston Fournier soit promu au rang de bibliothécaire 11 en date du 1er juillet 1991.

Des 38 dossiers étudiés, 34 ont été appuyés d'une recommandation favorable, 4 ne l'ont pas été. Trois dossiers ont été référés au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche se/on les procédures prévues dans la convention collective.

Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

Conformément à l'article 32.06 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'APBCUSLM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article:

Permanence d'emploi:

- I) Que la permanence d'emploi soit attribuée au professeur Mansour Assouyat et à la professeure Lise Caron en date du 1er juillet 1991;
- m) Que la permanence d'emploi soit attribuée au professeur Pierre Zundel en date du 1er juillet 1991 sans préjudice aux conditions d'embauche stipulées dans son contrat;

Promotions:

- n) Que le professeur Roger Roy soit promu au rang de professeur adjoint en date du 1er juillet 1991;
- o) Que les professeurs Paul Albert, Claude Carrier et Yves Martin soient promus au rang de professeur agrégé en date du 1er juillet 1991;
- p) Que le professeur Julien Belley soit promu au rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1991, à condition qu'il complète toutes les exigences en vue de l'obtention de son PhD avant la fin de l'année 1990-91.

Centre universitaire de Shippagan

Conformément à l'article CP4 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'APCUS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article:

Permanence d'emploi:

- q) Que la permanence d'emploi soit attribuée au professeur Kulwant Gill et à la professeure Fernande Paulin en date du 1er juillet 1991.

Promotions:

- r) Que le professeur Valois Robichaud soit promu au rang de professeur agrégé en date du 1er juillet 1991;
- s) Que la professeure Marielle Cormier-Boudreau soit promue au rang de professeure titulaire en date du 1er juillet 1991."

Vote Pour 23

Contre 0

Abstention 1

ADOPTÉ.

Norman Roy demande que son abstention soit inscrite en raison d'un conflit d'intérêt.

12.25 CUM: promotion

R: 18-CGV-901208

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Norman Roy

"Que le professeur Egbert McGraw soit promu au rang de professeur agrégé en date du 1^{er} juillet 1991."

Vote unanime ADOPTÉ.

DÉJEUNER 12 h 35

REPRISE 13 h 50

13. NOM DE L'UNIVERSITÉ

Monsieur le Président suggère que le Conseil se transforme en Comité plénier pour l'étude de ce dossier.

R: 19-CGV-901208

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par René-Pierre Roussel

"Que le Conseil des gouverneurs siège en Comité plénier pour environ une heure, soit jusqu'à 15 heures."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 13 h 55.

Correspondance reçue relative au nom de l'Université

13.1 Lettre de Réal Gervais, président de la SAANB (1990 10 12).

13.2 Lettre d'un groupe de 17 personnes (1990 10 31).

13.3 Lettre d'Achille Maillet, président de l'AAAUM (1990 11 20).

13.4 Lettre de Donald Aubé, président de la FÉÉCUM (1990 11 19).

13.5 Lettre d'Arsène Richard (1990 11 28).

13.6 Lettre de 17 membres du Club Richelieu de Moncton (1990 10 25).

13.7 Lettre de Léopold Belliveau, maire de Moncton (1990 12 03).

R: 20-CGV-901208

Il est proposé par Marcelle Fafard-Godbout et appuyé par Paul Lavoie

"Que le Conseil des gouverneurs revienne en assemblée régulière."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 14 h 55.

- N'y a-t-il pas danger d'arriver à une prochaine réunion avec quelqu'un qui recommanderait la formation d'un comité?
- Toute proposition aurait cette possibilité. On ne peut pas clore le débat à tout jamais.
- On pourrait aller plus en général, utiliser le texte de 1979 et dire en plus qu'avant de reprendre le débat, il faudrait en connaître les règles du jeu. N'importe qui pourrait rouvrir le dossier, mais il faudra qu'ils connaissent les règles du jeu.
- On s'éloigne du statu quo. Il s'est dit des faussetés. On a dit que la question avait été résolue, mais ce n'est pas le cas. Avec cette résolution, on va avoir tenté de fermer le dossier. Je suis contre cette résolution.
- Dans 10 ans, le débat peut reprendre. Les gens peuvent faire la demande. Le Conseil peut refuser le changement. Ça peut revenir.
- On peut ajouter «Dans le contexte actuel».
- Un membre suggère la formule suivante: «Le Conseil des gouverneurs se prononce en faveur du statu quo, c'est-à-dire de conserver le nom de l'Université de Moncton».
- Si on disait que dans le contexte actuel, le Conseil des gouverneurs maintient le nom tel qu'il est.
- Dans le contexte actuel, le Conseil est en conformité avec la décision de 1979.
- En se référant à 1979, on semble se cacher en arrière de la décision de 1979. Si ça revient, on la tranchera à ce moment-là.
- En faisant allusion à 1979, personne n'a soulevé ce qu'il y a dans la résolution de 1979. Cette question pourrait revenir.
- Il est bon de nuancer la chose en confirmant la décision de 1979.
- Les arguments pour et contre sont les mêmes qu'en 1979.
- Je veux éviter d'ouvrir la porte à un débat. Il faut arrêter ce débat. Je respecte quand même ceux qui ont fait la proposition.
- On pourrait ajouter: «En conformité avec la décision de 1979».
- À ce stade-ci de son développement, le Conseil réaffirme sa

position. R: 21-CGV-901208

Il est proposé par Édèse Bujold et appuyé par Laurier Thibault

"Dans le contexte actuel, le Conseil des gouverneurs décide de maintenir le nom de l'Université de Moncton en conformité avec la décision prise en 1979."

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

PAUSE 15 h 20 REPRISE 15 h
35

Monsieur le Président remercie les membres pour lui avoir faciliter la tâche et pour le décorum maintenu.

14. PLANIFICATION STRATÉGIQUE (Voir l'annexe C)

Monsieur le Recteur explique. Ce qu'on vise du Conseil, c'est une orientation générale. Le document est bref. Les modalités n'ont pas été précisées. Quand on aura précisé où on s'en va, ce sera de savoir par la suite comment on s'y rend. On veut doter l'Université d'un plan directeur global de trois ans, c'est-à-dire de 1992 à 1995. On ne sera pas en mesure de vous le proposer avant avril ou mai 1992. On veut commencer rapidement au 2^e semestre. Il faudra préciser les limites du plan directeur. On veut l'introduire en douceur. On veut confier au CCJ un rôle important. Il sera une instance clé. Il soulève les cinq questions. Ces questions, on pourrait les retrouver dans tout manuel de planification stratégique.

Il y a l'étape du diagnostic, il s'agit d'élaboration de stratégie à l'intérieur d'un calendrier précis. Trois ans semblent un juste milieu. On veut que ce soit un processus transparent. Je préfère annoncer un processus un peu plus long parce que l'Université est un domaine complexe et je ne veux pas bâcler les choses.

On confiera au Secrétaire général la coordination du comité de gestion. La planification sera partie d'une décision du Conseil.

- Je vous félicite, pour le peu de temps que vous êtes en poste, de votre façon de faire. A court terme, avons-nous un petit plan directeur auquel on va s'accrocher?
- Recteur: J'ai pris soin de dire qu'on ne partait pas de zéro. Il y a un processus de développement et ça va continuer à se faire.
- Le cycle de planification, est-ce une boucle ou un processus continu?
- Recteur: On veut introduire un mécanisme de planification, une façon de gérer l'Université et de redéfinir ses objectifs. L'intention est plus que d'avoir une planification jusqu'en 1995. C'est une approche.
- Je crains qu'on fasse table rase.
- Recteur: Si on regarde la nature des questions, il faut savoir comment on actualise la mission. Est-ce qu'on a optimisé les ressources de l'Université? L'intention est de savoir comment on optimise les ressources. Il faut que l'Université soit capable de dire qu'on peut faire le maximum avec ce qu'on a.
- À la conclusion, concernant la première question «Qu'entend-on par accessibilité maximale à l'Université?», les commentaires entendus suggéraient que c'est en réduisant les standards de qualité.
- Recteur: Qu'est-ce que ça veut dire accessibilité? J'ai tendance à comprendre qu'il y a des universités de masse, il y a aussi les universités d'élites. L'Université de Moncton est la seule à servir la population francophone du Nouveau-Brunswick. Ça veut dire que ceux qui ont la motivation et la capacité de le faire puissent fréquenter l'Université. Il y a trop de gens en Acadie qui n'ont pu se rendre à l'Université.
- Va-t-on étudier l'utilisation des installations physiques?
- Recteur: Je ne veux pas mêler les orientations et les moyens. Ça viendra plus loin dans le processus.

R: 22-CGV-901208

Il est proposé par Donald Aubé et appuyé par Paul Lavoie

"Que le document sur la planification stratégique soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

15. SUIVI DU SÉNAT SAC-901108

Léandre Desjardins explique.

15.1 Département de mathématique, Département de physique et
Département d'informatique

R: 23-CGV-901208

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Gary Long

"Que le Département actuel de mathématique, physique et informatique soit aboli et qu'un Département de mathématique, un Département de physique et un Département d'informatique soient créés."

- Y a-t-il des coûts rattachés à cela?
- VRER: Il y en a, mais ils sont minimes. Présentement il y a une seule personne qui a le titre de directeur, mais il y a des responsables. Ce qui est nouveau comme dépense, c'est qu'avec le titre, on change un peu le salaire. Cela affecterait un des trois responsables.

Vote unanime ADOPTÉ.

15.2 Rattachement du Département d'administration publique

R: 24-CGV-901208

Il est proposé par Norman Roy et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le nouveau Département d'administration publique soit rattaché à la Faculté des sciences sociales."

Vote unanime ADOPTÉ.

15.3 Conseil de la langue française

Léandre Desjardins, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, précise que l'Université avait plusieurs comités sur la politique linguistique. Ce Conseil élimine les comités et on va en avoir seulement un. On parle d'un-e promoteur-e. Il s'agit d'avoir une personne qui fasse la promotion de la langue française. Il pourrait y avoir une implication financière.

- Recteur: La recommandation du Sénat est relativement vague. Ce Conseil a une composition assez importante. Il va se réunir à quelle fréquence? Il y aura les déplacements en plus des dépenses d'un poste à plein temps. Le fait qu'on le recommande au CGV ne veut pas dire qu'on va mettre énormément de ressources à ce poste. Il est sous-entendu que le Recteur et le VRER vont devoir trouver une façon de le gérer le plus économiquement possible. Nous n'avons pas voulu arrêter

ce projet à cause de la planification stratégique. Dans la gestion, on va essayer de rencontrer les objectifs et de le faire le plus économiquement possible. On pourrait revenir dans quelques mois avec plus d'information. Le Comité n'est pas formé encore.

- Président: Si le Conseil accepte en principe et qu'on revienne. Il faut rester à l'intérieur de nos moyens.
- Recteur: On peut la retenir et on peut revenir avec une proposition.
- VRER: Je suis d'accord avec le Recteur. On peut le mettre sur pied quand on aura plus de précision.
- Président: Donc on reviendra en avril.

15.4 Nominations

R: 25-CGV-901208

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Norman Roy

"Que le professeur Fernand Girouard soit nommé directeur par intérim du Département de physique pour la période allant du 1er janvier 1991 au 30 juin 1991.

Que le professeur Jacques Allard soit nommé directeur par intérim du Département de mathématique pour la période allant du 1er janvier 1991 au 30 juin 1991.

Que la professeure Mariana Antonescu soit nommée directrice par intérim du Département d'informatique pour la période allant du 1er janvier 1991 au 30 juin 1991."

Vote unanime ADOPTÉ.

16. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-901019 (Voir l'annexe D)

R: 26-CGV-901208

Il est proposé par Paul L. Bourque et appuyé par Paul Lavoie

"Que le procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-901019 soit reçu."

Léandre Desjardins attire l'attention des membres sur la section 5.12 et donne les explications.

- Est-ce qu'on enlève la possibilité de faire le programme de 4 ans?
- VRER: Non, ça permet un choix plus éclairé.
- Est-ce que ceci est une nouvelle orientation pour les enseignants? Ça m'inquiète. Ça peut créer un précédent. Est-ce une expérience ou est-ce écrit dans la pierre?
- VRER: Je le vois comme une expérience intéressante. Nos futurs maîtres n'ont pas eu l'occasion de vivre dans la discipline où ils veulent enseigner. Ce modèle assure qu'un futur maître a fait les trois premières années dans une discipline qui l'intéresse.

- Si quelqu'un abandonne au bout de 4 ans?
- VRER: Il ne manquerait pas grand chose pour ajuster.
- Ça m'inquiète. Est-ce que les cours en éducation seront dispensés par la Faculté des sciences de l'éducation?
- VRER: Ceux qui passent en éducation suivent des cours dans des sujets où ils veulent enseigner, mais ils en suivent très peu. Ils ont le choix de deux concentrations. Il y a une autre constatation, c'est que l'enchaînement des cours n'est pas toujours facile. Il y a souvent la difficulté d'organiser le choix des cours.
- C'est une formule très intéressante.
- Recteur: Est-ce que l'étudiant pourrait sortir après quatre ans?
- L'étudiant doit se décider après trois ans?
- Recteur: Un étudiant qui est en 3^e année, si ce même étudiant veut faire l'éducation, au bout de cinq ans, il a la formation de sa discipline.
- VRER: Dans ce programme, l'étudiant aurait deux diplômes. S'il abandonnait à la 4^e année, il aurait le diplôme cité en C avec peut-être quelques cours à rajuster.
- Est-ce l'orientation générale que l'Université va prendre?
- VRER: La question a été posée au Sénat. J'aime mieux dire que c'est un cas test. Si ça marche, on pourrait en avoir d'autres.

Vote

unanime

ADOPTÉ.

17. RAPPORT DU RECTEUR (Voir l'annexe E)

Monsieur Jean-Bernard Robichaud précise que ce rapport est un suivi du premier rapport. Il introduit de nouveaux sujets et annonce certains événements.

- À la page 7, concernant la Faculté d'administration, êtes-vous au courant si Madame Wallace est venue sur le campus?
- Recteur: Je ne suis pas au courant parce que je n'étais pas ici.
- VRER: Le rapport a été déposé à la fin juin et elle est venue ici. Elle a rencontré mon prédécesseur de même que le doyen.
- Elle n'est pas venue au CUS.
- Elle n'est pas venue à Edmundston non plus. On apprécierait être inclus dans le développement.
- J'apprécie la qualité et la substance du rapport. À la page 6, voyez-vous des problèmes dans le budget présent?
- Recteur: Il est difficile dans une première année de connaître l'issu du budget. Le Vice-recteur à l'administration en a fait état à la dernière réunion du Comité de finances. On peut avoir espoir de vivre à l'intérieur du déficit prévu. Ce qui m'inquiète, c'est que l'an passé on avait prévu un déficit d'un même ordre et on est arrivé avec près du double. J'ai demandé aux neuf cadres de faire un resserrement pour donner l'exemple. C'est un message à la communauté

universitaire. On va faire le mieux possible et on fera un rapport en janvier au Comité de finances.

- J'apprécie cette initiative. Le budget, ce n'est pas juste l'affaire de Monsieur Collette, mais de la Régie et du Recteur.
- Recteur: Il n'y a aucun mécanisme qui prévoit qu'une femme siège à la haute direction de l'Université. Il va falloir corriger cette lacune. Comment introduire une femme au plan administratif, je ne connais pas le mécanisme encore. Je voudrais trouver une formule.
- Est-ce qu'on a considéré de travailler en collaboration avec les autres universités?
- Recteur: Des gens ont trouvé que j'étais trop actif à ce propos. À UNB, des femmes ont dénoncé l'administration de l'Université. Je ne voudrais pas que ça arrive ici. On va tenter d'améliorer cette situation. Il s'agit d'une orientation. On donne le signe qu'on est ouvert.

Monsieur le Président remercie Monsieur Robichaud. «Maintenant on sait où on s'en va et comment on s'en va».

18. CONVENTION(S) COLLECTIVE(S) (Voir l'annexe F)

Louis Malenfant explique.

R: 27-CGV-901208

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Georgio Gaudet

"Que l'entente salariale convenue entre le Centre universitaire de Shippagan et l'Association des professeurs et professeures du Centre universitaire de Shippagan soit adoptée."

Vote unanime ADOPTÉ

- Roy: Au CUM, le corps professoral a rejeté à 92% l'offre dite finale de l'Université. Il était question d'un groupe qui voulait rencontrer le Conseil ce matin ou qu'un groupe vienne faire une présentation au Conseil. On a adouci en demandant au représentant d'expliquer les raisons pour lesquelles on se sentait justifier de rejeter l'offre. Je demande au Conseil la permission de faire trois commentaires et je suis prêt à me retirer pour la discussion.
- Président: Quelle est la réaction de l'Assemblée?
- On manque une étape. Normalement ça doit venir au Comité de finance.
- Ce n'est pas le temps pour nous de s'immiscer dans cette affaire.
- Peut-il distribuer le document?
- Roy: Sans explication, ça ne va pas. Je n'ai pas demandé de négocier.
- Est-ce que le Vice-recteur a été saisi de cela?
- VRRHAE: Je ne suis pas au courant des documents que Monsieur Roy veut déposer au Conseil. Nous avons une procédure. C'est au Conseil de décider.
- Pourquoi le processus a-t-il changé?

- Roy: Je veux filtrer l'information avant que ça aille dans les journaux.
- Je préfère suivre le processus régulier.
- Il semble que Monsieur Roy prévoit quelques difficultés. Je demande au Recteur de rappeler un nouveau style de négociation, de faire preuve d'innovation afin de rencontrer et d'épauler Monsieur Malenfant pour ne pas avoir de dispute dans la presse. Il faut essayer de créer un climat d'entente au lieu de mésentente.
- Roy: Ce commentaire mérite d'être exploré. On dit qu'on est traité mieux que les autres. S'il y a un secteur qui est le plus important, c'est bien le secteur académique. On porte le fardeau de la réputation de l'Université de Moncton.
- On pourrait laisser la chance à Monsieur Roy de s'expliquer en Comité

plénier. R: 28-CGV-901208

Il est proposé par Paul L. Bourque et appuyé par Gary Long

"Que le Conseil des gouverneurs se transforme en Comité plénier pour une période de cinq minutes pour permettre à Norman Roy de transmettre de l'information."

- On donne le message aux administrateurs qu'on passe par-dessus leurs têtes. On crée un précédent.
- Ce n'est pas à l'ordre du jour.
- Roy: Je veux éviter que ce qui sera dit, que ça aille dans les journaux.
- Il faudrait être clair qu'on se fait donner un renseignement seulement sans commentaire. Ce n'est pas un manque de confiance aux administrateurs.

Vote Pour 23

Contre 1

Abstention 0

ADOPTÉ.

Il est 17 h 5.

Retour en assemblée régulière à 17 h 10.

19. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (Voir l'annexe G)

R: 29-CGV-901208

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Marcelle Fafard-Godbout

"Que les modifications aux Statuts et règlements soient adoptées."

- J'aimerais avoir des commentaires sur les changements qui touchent le Chancelier.
- SG: C'est à sa demande. De façon générale, le Chancelier ne siège pas à des comités. On avait profité du précédent Chancelier puisqu'il était proche.

- Est-ce que le Chancelier est membre d'office?
- SG: Le rôle du Chancelier est différent du rôle du Président du Conseil.
- Est-il vraiment nécessaire de l'enlever?
- SG: Elle ne se sent pas à l'aise, parce qu'elle peut rarement assister.

Vote unanime ADOPTÉ.

20. RÉCEPTION DU CAHIER «ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES - PORTRAIT STATISTIQUE 1989-1990»

R: 30-CGV-901208

Il est proposé par Paul L. Bourque et appuyé par Donald Aubé

"Que /e cahier «Étudiants et étudiantes - portrait statistique 1989-1990» soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 Représentation des étudiants-es et des professeurs-es au Conseil

Dollard LeBlanc précise qu'il ramènera ce point à une prochaine réunion.

22. PROCHAINE RÉUNION

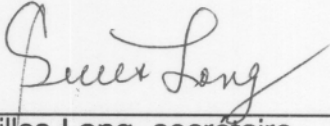
Elle aura lieu le 13 avril 1991 à 9 heures.

Donald Aubé demande d'observer une minute de silence en mémoire des victimes de l'École polytechnique.

23. CLÔTURE La séance est levée à 17 h 20.

Contresigné le _____

Richard Savoie, président



 Gilles Long, secrétaire